



## Achat d'un appartement avec dégâts des eaux ?

Par **Titefee**, le **06/02/2013 à 15:19**

Bonjour à tous,

Je me permets de solliciter vos conseils pour l'achat d'un appartement.

j'ai visité un appartement qui me plait beaucoup, mais il y a eu récemment un dégât des eaux, qui a touché les parties communes ainsi que la cuisine et le salon.

L'agent immobilier m'affirme que l'assurance est d'accord pour prendre en charge le dégât des eaux même en cas de changement de propriétaire, mais j'aimerais avoir certaines garanties, ou du moins ne pas signer les yeux fermés.

Dois-je demander un constat de l'assurance avant de signer ? Prévoir une close particulière au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte de vente ?

Merci beaucoup de vos réponses,  
Bien à vous